

CONSEIL COMMUNAL DE PAMPIGNY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2011 à 20h15, à la salle du Conseil communal

Présidence : M. Bolay Philippe

Scrutateurs : Mme Sauter Marie et M. Terrapon Marc

Secrétaire : Mme Grandjean Cornelia

Membres excusés : Mmes Kunz Chantal et Ischi Marie Agnès; MM. Aubert Marc, Benninger Ernest, Bouillant Roger, Gaudin Jean-Philippe, Margot Gérald, Perrinjaquet François, Rieder Stéphane, Vuilleumier Laurent.

Municipalité : Mme Müller Ruth ; MM. Fuchs Etienne, Magnenat Louis, Tardy Claude et Vuilleumier Eric.

Le président Philippe Bolay ouvre la séance à 20h15 en implorant la bénédiction divine sur nos travaux et délibérations.

Opérations statutaires

Appel nominal

L'appel nominal fait constater la présence de 35 conseillers sur 45. La majorité absolue est de 18.

Adoption du procès-verbal de la séance du 7 juin 2011

Aucune remarque n'étant parvenue au Président, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le président remercie la secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal.

Le président salue la présence de Mme Sylvie Guggenheim du journal « La Côte », ainsi que de M. Frédéric Degenève, employé communal, et de son remplaçant M. Henri Kern.

Courrier :

Lettres d'excuses des conseillers.

Communications municipales (selon l'article 55 du règlement du Conseil communal)

M. Claude Tardy

1. Carrefour de la Gare

Les travaux d'aménagement de ce carrefour sont presque terminés ; il reste le marquage sur l'îlot. Un candélabre a également été posé, sur la proposition d'un Conseiller lors du dernier Conseil.

2. Route du Stand

La pose du tapis se déroulera la semaine prochaine, les 26 et 27 septembre.

Mme Ruth Müller

1. Plan d'Affectation Cantonal de la Venoge (PACV)

C'est un plan de protection de la Venoge ; son périmètre s'étend du lac à la source de la Venoge, comprenant le Veyron et la zone alluviale des Monods. Les crédits sont accordés par le canton de Vaud par période de 4 ans jusqu'en 2020. Ils subventionnent des travaux effectués dans les forêts publiques et privées.

Les travaux réalisés sur la commune de Pampigny sont les suivants :

- entretien des berges du Veyron
- fauchage de plantation
- sylviculture.
-

Les travaux prévus en 2011 :

- plantation 9000 m²
- sylviculture 22000 m²
- création de biotope, remise en lumière d'un ancien bras mort du Veyron.

Ces travaux sont planifiés chaque année par notre garde-forestier.

2. Collège du Léman, Apples

La partie collège et la salle de musique sont entièrement financées par l'ASIABE, tandis que la salle polyvalente, le foyer, la salle du Conseil et l'appartement du concierge le sont par la commune d'Apples.

Le décompte final de cet ouvrage se monte à frs. 790'144.45 en faveur de l'ASIABE.

3. Cantine scolaire

Le nouveau comité directeur de l'ASIABE étudiera la mise en place de lieux d'accueil pour les repas de midi. Une commission a été nommée dans le cadre du conseil intercommunal et notre syndic en fait partie.

4. Garderie et buvette

Comme prévu, la garderie ouvrira ses portes début janvier ; l'ouverture de la buvette devrait suivre.

Son inauguration, ainsi que celle de la Moutonnerie, sont prévues les 23 et 24 juin 2012.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que présenté, soit :

1. Préavis municipal n° 9-2011 concernant les compétences de la Municipalité pour la législature 2011-2016
2. Préavis municipal n° 10-2011 concernant l'arrêté d'imposition pour 2012
3. Préavis n° A-2011 du bureau du Conseil concernant les indemnités et amendes aux membres du Conseil communal
4. Nomination d'une commission
5. Nomination d'un huissier
6. Divers et propositions individuelles.

1. Préavis municipal n° 9-2011 concernant les compétences de la Municipalité pour la législature 2011-2016

M. Eric Vuilleumier présente le préavis n° 9-2011 (classé 21/2011). *M. Sylvain Pittet* lit le rapport de la commission des finances (classé 22/2011) et *M. Paul-Henri Vallotton* celui de la commission de gestion (classé 23/2011).

Pour donner suite à la suggestion de la commission des finances dans son rapport, *M. Sylvain Pittet* dépose un amendement afin d'apporter l'adjonction suivante au point 1, fin du 4^{ème} paragraphe, de ce préavis : « pour autant que le Conseil n'ait pas pu délibérer, le quorum n'étant pas atteint ».

M. Eric Vuilleumier donne un exemple concret : si le Conseil communal se réunit et que le quorum n'est pas atteint, la Municipalité reçoit la compétence, sous réserve de l'approbation de la commission des finances, d'utiliser ces frs. 1'000'000.-.

Le président passe au vote ; le Conseil communal accepte cet amendement à une évidente majorité (2 abstentions).

Le président ouvre une discussion.

M. Eric Vuilleumier demande comment procéder pour convoquer le Conseil au cas où la secrétaire était en vacances.

M. François Pittet répond que la Municipalité peut envoyer elle-même les convocations.

M. Pierre-André Glauser nous informe que « le recours de droit public au Tribunal fédéral » a été abrogé en 2006 (point 3, 4^{ème} paragraphe) ; il a été remplacé par le « recours *en matière* de droit public au Tribunal fédéral.

M. Eric Vuilleumier invite M. Glauser à déposer un amendement à ce préavis.

M. Pierre-André Glauser propose donc la modification susmentionnée sous la forme d'un amendement.

M. Arnold Grandjean souhaite des explications complémentaires de la part de M. Glauser.

M. Pierre-André Glauser : ce préavis a été établi d'après celui de 2006 et c'est à ce moment-là que le « recours de droit public au Tribunal fédéral » a été abrogé et remplacé par « le recours *en matière* de droit public au Tribunal fédéral » dont le champ d'application n'est pas tout à fait identique.

Vote : cet amendement est accepté à une évidente majorité (3 abstentions).

M. Eric Häberli demande s'il est nécessaire de soumettre cela à un juriste.

Mme Marie Sauter répond que M. Glauser est justement spécialisé dans ce domaine.

M. Philippe Buri dit que l'on pourrait accepter « sous réserve ».

M. Eric Vuilleumier fait confiance à M. Glauser ; il pourrait demander un avis de droit, mais cela coûterait frs. 1000.-.

M. Pierre-André Glauser ajoute que cette modification n'a pas d'influence sur les compétences de la Municipalité (cf. 4^{ème} paragraphe de l'article 3).

M. Eric Vuilleumier fait remarquer que les 2/3 de ce paragraphe concernent les contentieux pour lesquels la Municipalité n'a pas besoin de l'avis du Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et passe au vote.

Le Conseil communal accepte ce préavis à une évidente majorité (2 abstentions).

2. Préavis municipal n° 10-2011 concernant l'arrêté d'imposition pour 2012

M. Eric Vuilleumier commente le préavis n° 10-2011 (classé 24/2011) et *M. Nicolas Dumauthioz* lit le rapport de la commission des finances (classé 25/2011).

Le président ouvre une discussion.

M. François Pittet souhaite que des explications soient données au sujet du système de péréquation lors de la prochaine séance du Conseil.

M. Eric Vuilleumier répond qu'un nouveau système de péréquation a été mis en place le 1^{er} janvier 2011; celui-ci permettra de faire plus facilement des prévisions. Il propose d'organiser cette séance d'information dans le courant de l'année prochaine, lorsque cette nouvelle péréquation sera mieux connue.

M. François Pittet demande si l'arrêté d'imposition proposé permettra de faire face aux dépenses futures.

M. Eric Vuilleumier répond que ce taux d'impôt est suffisant pour l'année prochaine ; par contre, nous allons au devant d'une hausse d'impôt, car nos rentrées sont insuffisantes par rapport aux charges supplémentaires attendues.

M. Paul-Henri Vallotton se souvient qu'un plan de législature avait été établi lors de la législature précédente. En sera-t-il de même pour celle en cours ?

M. Eric Vuilleumier : un plan d'investissement sera présenté lors du prochain Conseil, ainsi qu'un plafond d'endettement. Nous comprendrons ainsi leur influence sur notre fonctionnement.

M. Yves Tièche souhaite connaître les objectifs de l'expansion démographique à moyen et long terme de la Municipalité.

M. Eric Vuilleumier : le plan directeur communal prévoit un maximum de 1200 habitants ; le plan directeur cantonal indique que la population de 2009-2010 peut être augmentée de 10%, soit 1150 habitants. De nouvelles zones constructibles ne pourront être créées, par contre le canton encourage à densifier la population.

M. Yves Tièche : étant donné qu'il est prévu que la population de l'arc lémanique augmente massivement jusqu'en 2025, quels sont les moyens des Communes pour s'opposer à cette contrainte ?

M. Eric Vuilleumier : le projet du canton est d'agrandir les agglomérations, par exemple Morges-Lausanne, mais non les villages « reculés ». Il a, d'autre part, entendu qu'il faudrait construire 5000 appartements par année pendant 3 ans pour compenser le manque de logements. C'est une utopie.

La parole n'étant pas demandée, **le président** clôt la discussion et passe au vote.
Le Conseil communal accepte ce préavis à une évidente majorité (2 abstentions).

3. Préavis n° A-2011 du bureau du Conseil concernant les indemnités et amendes aux membres du Conseil communal

Le président commente le préavis n° A-2011 (classé 26/2011) et *M. Nicolas Dumauthioz* lit le rapport de la commission des finances (classé 27/2011).

Le président ouvre une discussion.

M. Sébastien Tardy demande pourquoi le tarif des scrutateurs n'est pas également de frs. 35.-/heure.

M. Eric Vuilleumier répond qu'en ville les scrutateurs ne reçoivent même pas d'indemnités.

La parole n'étant pas demandée, *le président* clôt la discussion et passe au vote. Le Conseil communal accepte ce préavis à une évidente majorité (2 abstentions).

4. Nomination d'une commission

Une commission composée de 3 personnes doit être nommée afin de revoir le règlement de police.

Proposition de candidatures :

M. Eric Häberli se propose.

M. Bezençon propose M. Pierre-André Glauser.

M. Sébastien Tardy propose M. Gilbert Champendal.

Sont élus :

M. Eric Häberli (1 abstention)

M. Pierre-André Glauser (1 abstention)

M. Gilbert Champendal (1 abstention).

5. Nomination d'un huissier

M. Henri Kern accepte de remplacer M. Frédéric Degenève à ce poste. Il est élu à l'unanimité.

M. Degenève sera son remplaçant en cas d'absence.

6. Divers et propositions individuelles

M. André Bussy remercie la Municipalité pour l'éclairage posé à la gare ; il fait tout son effet.

M. Yves Tièche demande quelles sont les compétences des communes au sujet du règlement du trafic routier quelle est la position de la Municipalité par rapport aux priorités de droite.

M. Claude Tardy répond que la signalisation et la vitesse sont réglementées par le Service des routes et que la Municipalité estime que les priorités de droite ne sont pas une bonne solution.

M. Eric Vuilleumier ajoute que Sévery a choisi cette option car, selon le syndic en fonction au moment de ces travaux, « sécurité routière = priorité de droite ».

M. Yves Tièche demande s'il est vrai que l'architecte ayant élaboré les plans du collège d'Apples a le droit d'interdire de poser des autocollants sur les dangereuses et invisibles baies vitrées, ainsi que d'afficher des dessins sur les murs.

Mme Ruth Müller répond qu'en aucun cas un architecte peut interdire d'apporter une modification à un projet qu'il a réalisé. Par contre, les enseignants ne sont pas autorisés à le faire de leur propre initiative ; ils doivent passer par le comité de l'ASIABE. Sauf erreur de sa part, des autocollants ont été posés sur ces baies vitrées.

M. Paul-Henri Vallotton souhaite que le Conseil et la population soient informés de la répartition des dicastères des Municipaux.

M. Eric Vuilleumier répond que cette information a été communiquée à la population dans une FIO. La répartition détaillée est la suivante :

Eric Vuilleumier , syndic

Administration et finances

Informations générales, ressources humaines, police, tourisme, ARCAM

Délégué AF, Step, Asiabe, groupement forestier

Louis Magnenat, vice-syndic:

Municipal des eaux

Épuration, services industriels (gaz, téléseu, électricité...), déchèterie, pompiers

Délégué Step

Etienne Fuchs :

Municipal des bâtiments

Parcs et promenades, cimetiè, paroisse

Délégué à l'Asiabe

Ruth Müller :

Municipale des affaires sociales et des forêts

Ecoles, petite enfance, bibliothèque

Déléguée Anex, Fondation Annette Zimmermann et USL.

Comité directeur : Ajerco

Comité directeur : Asiabe

Comité directeur : Arasmac

Responsable des concierges : M. Henri Kern au collègue du Champ Carré et Mme Pierrette Stettler pour la grande salle et l'église.

Claude Tardy :

Municipal des constructions et des routes

Aménagement du territoire, éclairage public, voirie, protection civile, armée, déneigement, citernes.

Délégué AF et Step

Responsable de M. Frédéric Degenève, employé communal.

M. Jacky Bussy fait remarquer que le site internet de la commune n'est pas à jour.

M. Eric Vuilleumier va vérifier cela.

M. Philippe Buri demande si la plus-value demandée pour les stores du collège d'Apples concerne une modification de projet. Mais s'il s'agit du changement d'un élément existant, la garantie du bâtiment devrait le prendre en charge,

Mme Ruth Müller : ces stores, qui devraient se lever et se baisser automatiquement selon la chaleur et la lumière, ne donnent pas satisfaction. L'ASIABE a donc pris un avocat.

M. Sébastien Tardy demande si le classeur communal sera actualisé.

Mme Ruth Müller répond que la Municipalité va y réfléchir, mais la plupart des gens utilisent maintenant l'internet.

M. Eric Vuilleumier précise que les mises à jour ne seront pas envoyées à la population.

M Arnold Grandjean souhaite connaître la fréquence de mise à jour du site internet, vu que nous avons un contrat avec un informaticien.

M. Eric Vuilleumier : les modifications sont apportées au fur et à mesure; il est aussi prévu de le moderniser et de pouvoir le modifier sans passer par un informaticien.

M Arnold Grandjean relève que le site de la commune de Mauraz est dynamique et coloré.

M. Sébastien Tardy propose de l'ouvrir aux sociétés locales.

M. Eric Vuilleumier indique qu'il existe déjà des liens pour différentes sociétés.

Mme Ruth Müller : dans le cadre de l'USL, il a été proposé aux sociétés de figurer sur le site.

M. Philippe Buri : 1. Quel est l'état de nos réserves d'eau potable ?

2. Est-ce que la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux serait une idée à creuser ?

M. Louis Magnenat : nos réserves se portent moins bien que l'année passée ; les restrictions d'eau ont été maintenues jusqu'à aujourd'hui, mais ont été mal respectées. D'autres moyens devront être utilisés.

M. Yves Tièche : de quelles manières peut-on faire respecter ces restrictions ?

M. Louis Magnenat : un règlement de police plus restrictif sera élaboré, car, pour l'instant, la municipalité n'a pas de compétences dans ce domaine.

M. Gaëtan Pidoux : Peut-on restreindre la construction de piscines ?

M. Eric Vuilleumier : Non, aujourd'hui rien ne nous le permet.

D'autre part, il n'y a pas d'étude en cours pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

M. François Ding : est-il possible de récolter l'eau de pluie sans avoir de problème avec la STEP ?

M. Eric Häberli : certaines communes l'interdisent, car elles prétendent que cela concurrence les fournisseurs d'eau et parce que l'eau de pluie utilisée pour le rinçage des WC n'est pas soumise à la taxe d'épuration.

M. François Ding est étonné qu'il y ait des restrictions d'eau à Pampigny pour la 3^{ème} année consécutive ; récolter l'eau de pluie pour arroser les jardins, les cultures et abreuver les bêtes permettrait d'économiser l'eau du réseau.

M. Louis Magnenat affirme que les personnes qui récoltent l'eau de pluie ne seront pas amendées. Il ne sait pas s'il est possible d'abreuver le bétail, par contre, il encourage l'arrosage des jardins et gazons, remplissage de piscines, etc. Notre Commune est dépendante d'une station de pompage et d'une source, alors que d'autres communes peuvent se servir dans le Léman.

Communications du président

- Une formation pour les Conseillers communaux est prévue le mardi 11 octobre 2011 de 18h à 19h30 à Morges. Les personnes intéressées peuvent s'adresser au président après cette séance.
- Les conseillers qui n'ont pas encore rendus leur fiche personnelle sont priés de le faire ce soir : ce sont MM. François Ding, Simon Fuchs, David Fuchs, François Pittet, Yves Tièche et Didier Vignati.
- Etant donné que la commission d'urbanisme a passé de 7 à 5 membres, son règlement a été modifié. Ce nouveau règlement est à transmettre au président de ladite commission.

- Les votes se font à bulletins secrets ou à main levée (art. 74) ; un conseiller peut faire la demande d'un vote à bulletins secrets s'il est appuyé par 5 personnes.

Il demande ensuite au vice-président de le remplacer un instant, car il souhaite faire une proposition :

M. Philippe Bolay propose de nommer une commission lors du prochain conseil qui aurait la tâche d'organiser une fois par année une sortie récréative (par ex. visite du patrimoine) afin de permettre aux nouveaux conseillers d'apprendre à se connaître plus rapidement. Ces sorties seront financées par les jetons de présence qui, d'ailleurs, ont été augmentés de frs. 2.- ; cette commission serait renouvelée chaque année.

Le vice-président passe au vote. Le Conseil communal accepte cette proposition à l'unanimité. Une commission sera donc nommée le 8 décembre prochain.

- Présidents des commissions :

Commission de gestion :

M. Paul-Henri Vallotton

Commission des finances :

M. Roger Bouillant

Commission pour les recours en matière fiscale :

M. Philippe Buri

Commission de l'urbanisme :

M. Laurent Vuilleumier.

Les membres du bureau sont priés de se rendre auprès du président à l'issue de cette séance afin de préparer les prochaines élections du 23 octobre 2010.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 22h40.

Le président

La secrétaire

Philippe Bolay

Cornelia Grandjean